

**MASTER 1 MENTION DROIT DES AFFAIRES
CONVOCAATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2019**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

Rappel du règlement de l'examen

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, doivent être repassées à la session de septembre .
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, première session et session de rattrapage) tant que l'année n'a pas été validée.

ÉPREUVES ÉCRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarginer

La carte d'étudiant 2018/2019 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 12 Juillet** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

Droit fiscal des affaires	Mardi 10/09/2019	9h30-12h30	Amphi 1
Droit pénal des affaires	Mercredi 11/09/2019	14h-15h	Amphi 1
Droit européen des affaires	Mercredi 11/09/2019	16h-17h	Amphi 1
Histoire de la pensée juridique	Mercredi 11/09/2019	18h-19h	Amphi 2
Droit bancaire	Jeudi 12/09/2019	14h30-17h30	Amphi 1
Droit des sûretés	Vendredi 13/09/2019	9h30-12h30	Amphi 1
Droit des entreprises en difficulté	Vendredi 13/09/2019	14h30-17h30	Amphi 1

Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):

Droit des entreprises en difficulté : Code civil/Code de commerce

Droit fiscal des affaires : Code Général des Impôts/Livre des Procédures Fiscales

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu à partir du 2 septembre.

La répartition des jurys sera communiquée courant juillet

Gestionnaire de scolarité master1
25/06/2019